

Le Saint-Urcissien



LE MOT DU MAIRE

Mes chers administrés.

Voici la nouvelle année et mes premiers mots seront pour vous souhaiter au nom du conseil municipal une très belle année 2020, la santé ,bien précieux, et le bonheur.

Année un peu à part puisque se profilent les élections municipales. Cependant la vie de notre village ne s'arrête pas à cette unique considération . La gestion du quotidien , les projets futurs continueront à faire évoluer notre commune, sans oublier qu'un village vit au travers de ses habitants et de ses associations .Je saisis l'opportunité que m'offre cette tribune pour saluer la mémoire de Christian Bonnetis qui nous a quitté il y a peu; figure de la vie associative et président de l'association de chasse pendant quatre décennies .

De nouveau je vous adresse tous mes vœux pour cette nouvelle année.

Richard Doumergue
Maire de Saint-Urcisse

Equilibre financier du budget 2019**Section de fonctionnement****Recettes** : 210 290 €

Recettes de l'exercice : 141 173 €

Excédent antérieur reporté : 69 117 €

Dépenses : 210 290 €

Dépenses de l'exercice : 136 814 €

Virement à la section d'investissement :
73 476 €**Section d'investissement****Recettes** : 139 388 €

Recettes de l'exercice : 47 369 €

Affectation complémentaire en réserve
(1068) = 18 543 €Virement de la section de fonctionne-
ment : 73 476 €**Dépenses** : 139 388 €

Dépenses de l'exercice : 120 844 €

Déficit antérieur reporté (001): 9240 €

Reste à réaliser : 9304 €

Subventions aux associations 2019

- ADMR Puymirol : 348 €
- Amicale secrétaires de mairie du 47 : 30 €
- Ass. Anciens prisonniers de guerre : 40 €
- CAUE 47 : 150 €
- Comité des fêtes : 1239 €
- Association Diocésaine : 120 €
- SHR Côteaux de Serres : 620 €
- Sté de Chasse de St-Urcisse : 620 €
- Souvenir français : 20 €
- Comice agricole : 150 €
- FNACA Canton Puymirol : 30 €

Solde du Club Culture et Loisirs

Du fait de la cessation d'activité du club, le bureau a souhaité attribuer à la commune le solde de son compte, soit la somme de 478.69 €.

La municipalité a souhaité reverser ladite somme sous forme de subvention exceptionnelle entre les autres associations communales, soit :

Comité des fêtes : 239 €

Société de chasse : 120 €

SHR Côteaux de Serres : 120 €

Vote des taux locaux 2019

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal que les taux de contributions directes pour l'année 2018 restent inchangés et se répartissent comme suit :

Libellés	Bases notifiées	Taux appliqué par décision du Conseil Municipal	Produit résultant de la décision de l'assemblée délibérante
T. Habitation	240 800	10.00 %	24 080 €
TFPB	147 400	5.00 %	7 370 €
TFPNB	22 300	34.75 %	7749 €
CFE	9 000	11.65 %	1049 €
			40 248 €

Vote du Compte Administratif 2018 Les comptes sont arrêtés comme suit

Investissement Dépenses : Réalisées : 175 092.41 € Reste à réaliser : 9304 € Recettes : Réalisées : 165 852.43€	Fonctionnement Dépenses : Réalisées : 133 164.10 € Recettes : Réalisées : 220 826.06 €	Résultat de clôture de l'exercice: Investissement : - 9239.98 € Fonctionnement : 87 661.96 € Résultat global : 78 421.98€
---	---	--

Travaux Eglise sainte Croix

Le diagnostic engagé à la demande de la municipalité auprès du cabinet Thouin a pour but de renseigner le maître d'ouvrage (Mairie) sur l'état du bâtiment et sur la faisabilité de l'opération de rénovation de l'église de Sainte-Croix et a pour objet de :

- Etablir un état des lieux
- dresser une analyse technique notamment sur la résistance mécanique des structures de l'édifice
- Etablir un programme fonctionnel d'utilisation du bâtiment, ainsi qu'une estimation financière et d'en déduire la faisabilité de l'opération.
- Proposer éventuellement des études complémentaires (par exemple étude plus poussée des peintures mises à jour lors de l'étude effectuée en vue de l'inscription de l'édifice aux monuments historiques)

A ce jour nous n'avons pas encore l'intégralité du diagnostic à notre disposition.

Toujours concernant l'église de Sainte-Croix nous avons décidé d'initier la demande d'inscription au titre des objets du patrimoine d'une des deux cloches de la chapelle.

En effet celle-ci présente un intérêt historique du fait de son ancienneté et donc de la rareté des cloches de cette époque (estimée XIV^{ème} ou XV^{ème} siècle). La demande est en cours et nous sommes dans l'attente de la décision

Dispositif Assainissement Centre Bourg

Les travaux ont été réalisés début 2019. L'ensemble des bâtiments communaux dispose d'un unique système d'assainissement.

L'entreprise Grimard a réalisé les travaux pour un montant de 17285 €TTC intégralement pris en charge par la commune.

Agenda d'accessibilité des personnes à mobilité réduite (AD'AP)

Dépôt du dossier avec demande de DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux)

Le dossier Ad'AP (accessibilité personne mobilité réduite) a reçu un avis favorable de la commission d'accessibilité le 30/04/2019. Les travaux sont programmés sur 6 ans.

Le montant des travaux s'élève à 27 655€ duquel il faut déduire la dotation (DETR) attribuée par l'Etat d'un montant de 9941 €. Reste à charge pour la commune 17 714 €

Tarif location salle des fêtes au 01/07/2019

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la dernière fixation des tarifs salle des fêtes date du 09/12/2011.

Il propose que les prix de location soient révisés afin d'y intégrer le surcoût du nettoyage qui a compter de cette année est effectué par l'ADMR de Puymirol. fixés ainsi :

- Preneurs hors commune (week-end) 420 €
- Preneurs hors commune (soirée sur une semaine, hors jours fériés) : 220 €
- Preneurs résidant sur la commune et propriétaires de terres sur la commune : 120 €
- Associations communales : gratuit
- Associations hors communes : 420 €

Dans tous les cas une caution de 1000 € sera demandée.

Une pénalité de 30 € sera appliquée dans le cas où le tri serait mal effectué.

Un acompte de 20% sera demandé au loueur dans le cas où le délai entre la date de réservation et la date d'occupation de la salle serait supérieur à six mois.

Commune de Saint Urcisse	
Travaux voirie	Montant TTC
tournée de Points à Temps sur VC+CR	744.57 €
VC 1 entrée du village et CR6	330.24 €
VC 501 intersection VC504 jusqu'au début VC201 mitoyenne Puymirol	3253.54 €
VC 1 sur 180 ml	2011.81 €
CR 6 du clerc de la RD 248	906.87 €
CR7 lasgrangeasse 330 ml	1398.37 €
VC 201 de la Plaine sur 275 ml	2314.66 €
VC 1 au niveau du « S » après l'intersection avec la VC3 sur 180 ml	2625.74 €
CR 2 de roustit mitoyen avec CC 2 Rives	4009.34 €
CR 6 du Clerc de la Rd 248	1198.56 €
Total à la charge de la commune	18793.70 €

Bienvenue à

Lisandro, Thibaut GREGOIRE
Maël STACUL

Toutes nos félicitations aux heureux
parents.

Mariage

Sylvain Chaudordy –Eva Araujo
Le 15 juin 2019

Toutes nos vœux de Bonheurs aux mariés

**Participation aux frais de scolarité et de cantine
pour l'année scolaire 2018/2019.**

Ecole de Puymirol : 4108 €

Ecole de Saint -Romain: 2000 €

Le Conseil Municipal a renouvelé par délibération
la prise en charge du différentiel des coûts de repas
de la cantine de Puymirol

Coût du repas par enfant 2.60€

Coût du repas par enfant extérieur à la commune de
Puymirol 3.30€ différentiel 0.70€

Montant total pris en charge : **495,60 €**

**Entretien des arbres et haies en bordure du
domaine public**

Les périodes de grands vents ou de pluies
abondantes rendant les sols moins compact
pour l'enracinement des arbres, il va de la res-
ponsabilité des propriétaires de veiller à ce que
les arbres plantés sur leur propriété ne tombent
pas sur le domaine public, sans oublier que la
taille des haies et l'élagage des arbres retom-
bant sur le domaine public sont à la charge des
propriétaires.



Le conseil municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer le devis en vue de la rénovation de la cloche de l'église du bourg. Les travaux de rénovation prévoient le remplacement de tout le système de fixation et le changement du battant (ne sera conservée que la cloche en elle-même). Ces derniers seront réalisés par la société Bodet pour un montant de 6000 € TTC. Cette charge financière sera intégralement supportée par la commune. Nous aurons le plaisir dans les prochains mois de réentendre le son de celle-ci.

Décès

Le Conseil Municipal adresse ses plus sincères con-
doléances aux familles .

Madame Bessac Cérés épouse Tortul le 23 octobre 2019

Madame Annie Caparros le 03 novembre 2019

Monsieur Christian Bonnetis le 12 décembre 2019

A vos agendas

Le samedi 25 janvier 2020 vœux du Conseil Municipal

Le 01 mars 2020 repas des aînés

Le 07 mars 2020 repas de chasse

Le 10 mai 2020 Randonnée S-H-R

Ramassage des déchets ménagers et caisses jaunes

Le ramassage des poubelles à lieu le mardi matin, il
vous est rappelé que les poubelles ne sont à sortir
que la veille du ramassage et à réintégrer le jour
même dans vos foyers. Il en est de même tous les
quinze jours pour les bacs jaunes.

Il est rappelé qu'il est interdit de faire brûler des plas-
tiques et autres déchets de chantier.

Ceux-ci doivent être impérativement déposés à la
déchetterie de Dondas.

Pour rappel horaires d'ouverture :

lundi et samedi 9h à 13h

Mercredi et vendredi 14h à 18 h

Le Comité des Fêtes vous remercie de votre participation aux activités mises en place pour animer notre village en 2019

LE MOT DU PRÉSIDENT

« Une nouvelle année vient de s'écouler avec un programme respecté. Un programme ambitieux puisqu'il annonçait, en plus des festivités habituelles, une soirée théâtre supplémentaire. Continuité et nouveauté donc synonymes de travail supplémentaire pour notre équipe qui, ne l'oublions pas, a fait le choix du bénévolat au service de notre village...je tenais à le souligner !

Nous sommes heureux de constater que cette année a affiché une bonne participation ce qui vaut le meilleur des encouragements. Cela suffit pour nous satisfaire et nous permet d'ores et déjà de dire que cette année est une réussite. Maintenant, un nouveau défi se présente à nous, assurer la pérennité. Pour cela nous devons être à l'écoute et proposerons encore plus de diversité car il en faut pour tous les goûts. Nous avons des idées, vos idées...à nous de les concrétiser. En tous cas, sachez que nous mettrons tout en œuvre pour respecter nos engagements.

Pour ce qui concerne les membres du comité, je dois dire que je suis assez fier de cette équipe alliant complémentarité, engagement et responsabilité. Je tiens à leur tirer un coup de chapeau car ce n'est pas toujours évident de combiner vie de famille, professionnelle et associative.

Enfin, je terminerai par ce qui, à mon sens, est la condition sine qua non pour que notre association continue à vivre sereinement : la contribution et la participation de vous tous sans qui rien ne serait possible. C'est ainsi que le comité remercie vivement toutes les personnes ayant d'une façon ou d'une autre apporté leur aide à la réalisation de ces animations.

Sont également remerciés tous les participants qui grâce à leur présence nous ont permis de passer de bons moments autour de ces animations qui ne l'oublions pas ont pour objectif d'entretenir la convivialité et de maintenir une âme particulière à notre village.

Je précise que la vie du village dépend de tous. Vous l'avez constaté par vous-même, votre comité, avec votre participation, souhaite la rendre encore plus conviviale et plus agréable. Aussi, nous vous rappelons que ses portes vous sont ouvertes. Les bonnes volontés pour nous aider à préparer et réaliser des manifestations et nouvelles animations sont donc les bienvenues. Par conséquent, j'invite celles et ceux qui hésitent encore à franchir le pas à nous rejoindre.

Un grand merci donc à vous tous qui nous soutiennent et nous faites confiance à travers votre présence.

Le Président

Election du nouveau bureau du comité des fêtes :

Présidente : Camille Bissière Lieu dit Couderc 47270 st Urcisse

Trésorière: Marjorie Langlade Lieu dit Zette 47470 Blaymont

Secrétaire : Sandra Bonnetis Lieu dit Passaga bas 47270 St Urcisse

La société de chasse les « Nemrods »



Cette année, une fois de plus nous constatons la baisse du nombre de permis. Cela constitue des soucis pour le bon déroulement des battues car nous sommes tenus de prélever des chevreuils et des sangliers. Nous prélevons ces animaux afin d'éviter les dégâts des cultures ainsi que les accidents routiers.

Comme tous les ans le repas annuel sera le samedi 7 mars 2020, le soir.

Pour tout renseignement veuillez appeler TUFFAL Gérard au 0611486836

Cordialement,

Le président.



SHR DES COTEAUX DE SERRES **RANDONNÉE DU 12 MAI 2019**



Cette année 84 pédestres, 44 cavaliers et 6 attelages ont pris le départ. Les cioux ont été cléments et les randonneurs ont pu profiter pleinement du circuit ponctué d'un casse-croûte au Lac de Bergon. A cette occasion, nous avons nettoyé et débroussaillé les chemins ruraux et communaux. Nous remercions tous les participants qui nous encouragent dans nos actions afin que nous puissions randonner en toute sécurité en évitant au maximum les routes pour le plaisir de tous !

L'équipe SHR DES COTEAUX DE SERRES

La prochaine randonnée aura lieu le dimanche 10 mai 2020.

Nouvel employé municipal

Le contrat Aidé de Monsieur Magoulès Guy a pris fin en juin 2019, Monsieur Quentin Bonnetis à pris ses fonctions d'employé communal depuis cette date.



La municipalité a mis en place un nouveau panneau d'affichage associatif en lieu et place de l'ancien qui montrait quelques signes de fatigue !

Le conseil municipal souhaite la bienvenue aux nouveaux arrivants.

Pour information la commune est dans la zone du plan particulier d'intervention (PPI) de la centrale nucléaire de Golfech et à ce titre nous adhérons au système d'alerte aux populations CEDRALIS. Ce réseau d'alerte nous permet de vous informer et vous diffuser des informations sur la conduite à tenir dans le cas d'incidents technologiques ou catastrophes naturelles. L'information se fait par téléphone ou/et mail, de ce fait il est important que nous puissions obtenir vos coordonnées, celles-ci restent strictement confidentielles et le fichier est déclaré à la CNIL.

Il est important également de vous présenter à la mairie si vous avez des enfants scolarisés en maternelle ou primaire, vous aurez besoin de l'accord de la mairie pour les scolariser.

Votre venue sera également l'occasion de faire connaissance.

Et n'oubliez pas de consulter notre site internet saint-urcisse.fr vous y trouverez des informations utiles à votre installation.

**Et n'oubliez pas de consulter notre site internet . Une somme
d'informations utiles vous y est proposée !!!**

Saint-urcisse.fr

Repas des aînés



Pour cette cinquième édition à l'invitation de la municipalité les aînés de la commune se sont retrouvés pour partager un moment de convivialité.



Commémorations du 8 mai 1945



Adressage

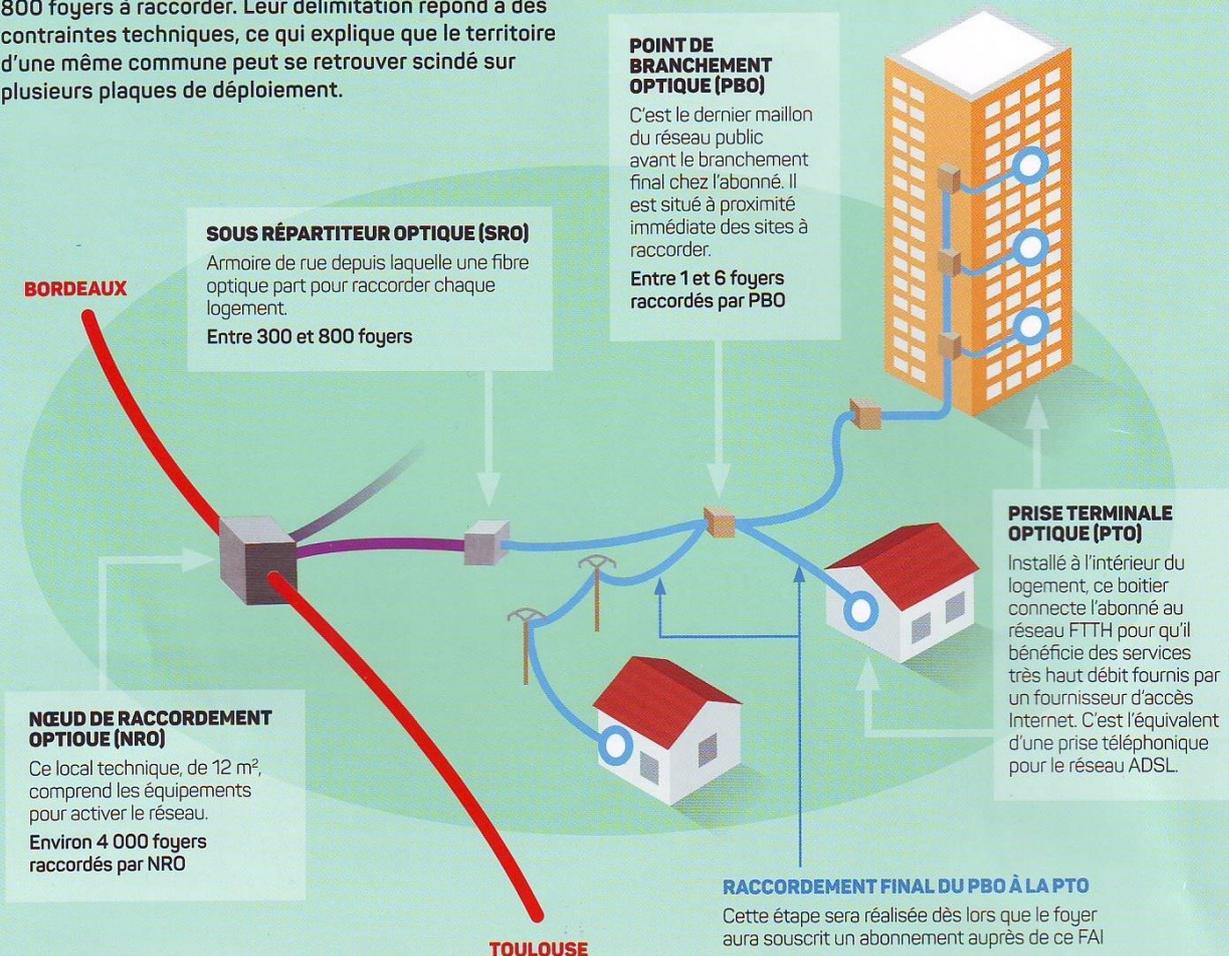
panneaux est maintenant terminée . A ce titre, vous avez tous reçu vos adresses et devez à bien identifier vos maisons en posant la plaque de façon bien visible.

. Tous les services répertoriés sur « service public.fr » prennent d'ores et déjà en compte votre nouvelle adresse. La mise à jour des données GPS ,des fichiers transporteurs etc...se fera au fur et à mesure que ces derniers iront récupérer les informations sur la base de données.

Suite à certaines interrogations nous vous rappelons que vous pouvez conserver le nom de lieu dit sur votre nouvelle adresse .

Déploiement de la fibre optique jusqu'à l'abonné

Le déploiement de la fibre jusqu'à l'abonné se fait par secteur dénommé plaque, qui représente de 300 à 800 foyers à raccorder. Leur délimitation répond à des contraintes techniques, ce qui explique que le territoire d'une même commune peut se retrouver scindé sur plusieurs plaques de déploiement.



Bon à savoir

COMMENT FAIRE POUR RACCORDER MON HABITATION AU RÉSEAU PUBLIC FIBRE ?

Le raccordement consiste dans le tirage d'un câble de fibre optique entre le PBO et la prise installée dans le foyer (PTO). Si vous êtes éligible à la fibre, vous pouvez contacter votre opérateur pour qu'il déclenche le raccordement de votre habitation.

QUEL EST LE COÛT DU RACCORDEMENT ?

Sur le réseau public fibre, l'abonné ne paie que son abonnement. Certains opérateurs peuvent facturer des frais d'accès au service aux abonnés, mais ce ne sont pas des frais de raccordement.

Cependant, si des travaux s'avèrent nécessaires sur la propriété privée pour acheminer la fibre jusqu'à l'intérieur de l'habitation (tranchée, pose d'une gaine...), ils sont à la charge du propriétaire, comme pour les réseaux d'électricité, de gaz ou d'eau.

QUELLES MODALITÉS POUR LE RACCORDEMENT DANS LES IMMEUBLES ?

Dans les immeubles, le raccordement des utilisateurs finals nécessite obligatoirement la signature d'une convention entre l'opérateur qui raccorde et le syndicat de copropriété de l'immeuble.